



SYNDICAT DU
BASSIN VERSANT
DE LA VOUGE

LA RENATURATION DE LA VOUGE ET DE LA VARAUDE



Démarche opérationnelle et concertée pour la mise en œuvre de projets de restauration de la qualité physique de la Vouge et de ses principaux affluents.

↓ La Varaude rectiligne et sans ripisylve en aval de Noiron sous Gevrey.

Canal de la Cent Fonts creusé par les moines. ↑



Un territoire modelé par la main de l'Homme...

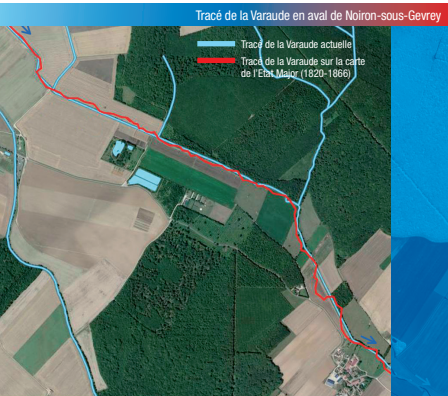
La Vouge prend sa source au pied de la côte viticole sur la commune de Chambolle-Musigny et se jette dans la Saône sur le territoire d'Esbarres (parcours de 37 km).

La Varaude, quant à elle, est l'exutoire du karst de la côte. Après un parcours de 16 km, elle rejoint la Vouge à Izeure.

Les caractéristiques physiques du bassin de la Vouge (paysage, hydrographie, agriculture,...) sont l'héritage d'une activité ecclésiastique forte (Abbaye de Cîteaux fondée en 1098) à laquelle s'ajoute des travaux récents sur la morphologie des rivières du bassin (aménagement du foncier agricole, curage et rectification des rivières,...).

Le bassin de la Vouge est donc un territoire qui reflète aujourd'hui près de dix siècles d'intervention humaine où les cours d'eau ont connu de grands aménagements hydrauliques (canal de la Cent Fonts, simplification du réseau hydrographique, moulins,...).

UN CONSTAT DES RIVIÈRES DÉGRADÉES



Constat de l'évolution des cours d'eau sur le territoire de la Vouge :

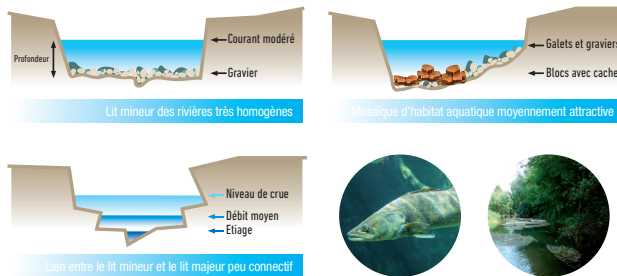
- **HÉTÉROGÉNÉITÉ* LIMITÉE :**
Les rivières présentent des gabarits simples qui ne favorisent pas le développement d'une biodiversité équilibrée;
- **ATTRACTIVITÉ* RÉDUITE :**
Les rivières présentent une quasi-absence de végétation rivulaire fonctionnelle, ce qui entraîne une absence d'habitats aquatiques;
- **CONNECTIVITÉ* LATÉRALE ALTÉRÉE**
Chenalisation du lit mineur avec des berges d'une hauteur importante.

QU'EST-CE QUE LA RENATURATION ?

C'est l'ensemble des mesures et des travaux entrepris pour améliorer la qualité écologique des cours d'eau lorsque celle-ci a été perturbée ou s'est dégradée au cours du temps.

LA RENATURATION VISE À RENDRE AU COURS D'EAU UNE BONNE QUALITÉ DE L'EAU ET UNE MORPHOLOGIE PROCHE DE L'ÉTAT NATUREL.

La renaturation permet de retrouver des milieux abritant une faune et une flore diversifiées.



LA VOUGE ET LA VARAUDE SONT DES RIVIÈRES TRÈS DÉGRADÉES PAR LES INTERVENTIONS HUMAINES ET NATURELLEMENT IRREVERSIBLE. SUITE À CE CONSTAT, LE SYNDICAT DU BASSIN DE LA VOUGE A DÉCIDÉ D'ENGAGER UNE ÉTUDE POUR :

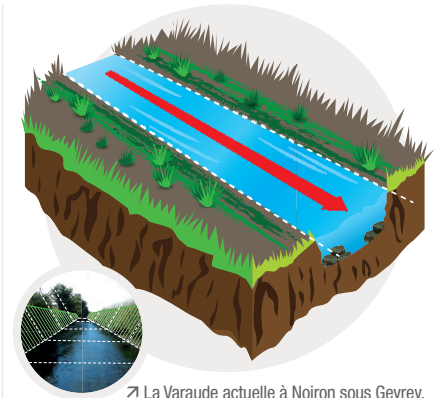
- **Reconquérir** une bonne qualité de l'eau;
- **Améliorer** la fonctionnalité naturelle des cours d'eau;
- **Restaurer** les habitats naturels pour permettre le développement d'une faune et d'une flore typiques du lieu et favoriser la biodiversité*;
- **Rétablir** la liaison entre les milieux naturels aquatiques et le milieu rivulaire;
- **Retrouver** une valeur patrimoniale et paysagère des cours d'eau;
- **Anticiper** le réchauffement climatique déjà ressenti;
- **Conserver** les usages actuels (irrigation, pêche, ...).

QUELS SONT LES GRANDES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENTS SUIVIES POUR LA RENATURATION DE LA VOUGE ET DE LA VARAUDE ?

TRAVAUX SUR LA MORPHOLOGIE DES COURS D'EAU

La renaturation, par l'intermédiaire du terrassement du lit et des berges, consiste à retrouver une section d'écoulement proche du fonctionnement naturel :

- **Diversification** des écoulements,
- **Restauration** d'un lit mineur « d'étiage* »,
- **Valorisation** paysagère du site (en partie liée à la végétation rivulaire).

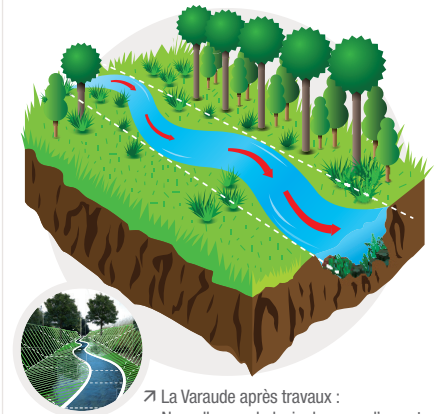


La Varaude actuelle à Noiron sous Gevrey.

TRAVAUX DE PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES

Des arbres et arbustes seront plantés pour reconstituer un cordon boisé avec des espèces locales. Cette végétation rivulaire présente diverses fonctions indispensables au bon fonctionnement d'une rivière :

- **Auto-épuration** de l'eau,
- **Stabilisation** des berges,
- **Maintien** d'une température compatible avec la vie aquatique,
- **Préservation** d'une trame verte,...



La Varaude après travaux : Nouvelle morphologie du cours d'eau et plantations d'arbres et d'arbustes.

LA RESTAURATION DES RIVIÈRES DU BASSIN PREND PLEINEMENT EN COMPTE LES CONTRAINTES HUMAINES LOCALES.

- Le projet n'aura aucune incidence sur les débordements de la rivière (débit de plein bord identique avant et après travaux).
- Les aménagements se feront uniquement dans l'emprise du lit mineur* et des bandes enherbées n'impactant donc pas l'organisation du foncier.





LA LEGISLATION : LES DROITS ET DEVOIRS DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS

Les travaux sont soumis au code de l'Environnement. Les services de la Direction Départementales des Territoires (DDT) sont chargés de l'application de la réglementation.

Ces services autorisent, ou non, les travaux en rivières suivant l'ampleur de ceux-ci et les incidences qu'ils engendrent sur le milieu naturel.

LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS DU SYNDICAT

En leur qualité de partenaires, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse et le Conseil Régional de Bourgogne- Franche-Comté financent respectivement cette étude à hauteur de 50 % et 30%.

Le reliquat de 20 % reste à la charge du Syndicat du Bassin versant de la Vouge.

FINANCEMENT PUBLIC OUI,

**MAIS SOUS
CERTAINES
CONDITIONS !**

Les travaux de renaturation sont financés par des fonds publics car ils répondent aux besoins écologiques de la Vouge et de la Varaude tout en respectant les équilibres biologiques et hydrauliques de ces deux cours d'eau.

GLOSSAIRE

Hétérogénéité :

Notion servant à décrire la diversité des « formes » du lit mineur : variations de largeur et de profondeur, diversité de faciès d'écoulement.

Attractivité :

Notion reflétant les capacités d'accueil du lit mineur au travers de la richesse de la mosaïque d'habitats aquatiques : diversité des substrats, caches piscicoles, ripisylve connectée,

Connectivité :

Intensité des relations entre le lit mineur, le lit majeur et les milieux annexes d'une rivière.

Biodiversité :

Variété des espèces vivantes (plantes, animaux, micro-organismes, champignons,...) qui peuplent un milieu.

Etiage :

Période où le débit atteint son niveau le plus bas.

Lit mineur :

Chenal dans lequel s'écoule le cours d'eau.

LES BASES LÉGALES DE LA RENATURATION EN FRANCE.

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) fixe pour objectif d'atteindre le bon état écologique des milieux.

Les opérations de renaturation sont une des composantes nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés par la Directive.

En France, la Loi sur l'Eau établit les grands principes qui guident la gestion de l'eau. Cette loi est intégrée, pour le bassin de la Vouge, dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée et Corse.

Maître d'ouvrage



Bureau d'études



Partenaires



région **BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**